

à substituer à l'ancienne copie

VS
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2008-414 DU 28 JUILLET 2008

Portant nomination du Colonel Orou Toui N'DAH BIO, en qualité de Directeur des Services de Liaison et de Documentation par intérim.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2007-540 du 02 novembre 2007 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le Décret n° 96-495 du 30 octobre 1996 portant création, organisation attributions et fonctionnement du Cabinet Militaire du Président de la République
- Sur** proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 28 juillet 2008 ;

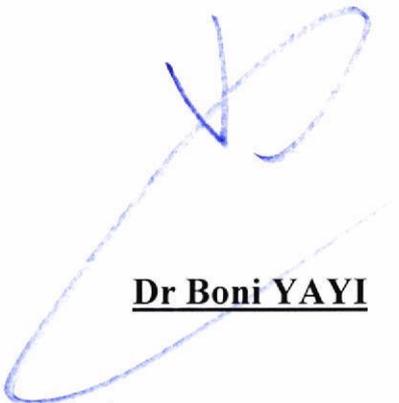
DECRETE :

Article 1er.- Le Colonel Orou Toui N'DAH BIO est nommé Directeur des Services de Liaison et de Documentation par intérim.

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Cotonou, le 28 juillet 2008

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



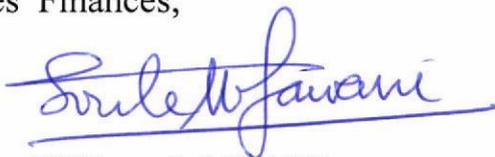
Dr Boni YAYI

Le Ministre d'Etat, Chargé de la
Défense Nationale,



Issifou KOGUI N'DOURO

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Ampliations : PR 6 MECDN 1 MEF 4 SGG 2 INTERESSE 1 CAB/MIL 1
ADC 1 ;-